



## relance augmentation de salaire / contestation

Par **lea24**, le **04/04/2012** à **15:25**

Bonjour,

fin 2011, ma direction et les delegues syndicaux ont reussis a s accorder sur :

-augmentation de la prime pour tous

-augmentation collective de 0,8%

-[fluo]augmentation individuelle donnant priorité aux "juniors" sur la base de 1,2% de la masse salariale à repartir[/fluo]

de ce fait, j ai donc fait une demande d augmentation de salaire par courrier et la direction m a repondu 3 mois et demi apres qu'ils me confirmaient avoir beneficié d une augmentation de 0,8%.

La reponse est hors sujet ! puisque je demandais une augmentation individuelle et on me parle de la collective ... !

J ai donc préparer une lettre de relance mais je voudrais connaitre mes droits a ce sujet.

Je precise que je travail la bas depuis 3 ans et qu une collegue arrivee il y a moins d un an , a environ 100€ de + que moi ...

Merci a ceux qui pourront m apporter une réponse

Léa

Par **P.M.**, le **04/04/2012** à **16:49**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel qui ont participé à la négociation et conclu l'accord...